

La jeunesse dans la vie sociale-politique de la Roumanie

par Martian DAN*

★

Tout examen scientifique de la manière politique d'être de la jeunesse impose une analyse distincte et à la fois corrélative de *l'ensemble des conditions objectives* et de *la diversité de processus subjectifs* qui marquent l'existence et la conscience de la jeunesse — sujet politique actif.

Comment se présente cette situation dans la *Roumanie socialiste contemporaine* ? Quels en sont les éléments *essentiels* et quelles en sont les particularités liées au *rapport politique* entre *la jeunesse et le socialisme* ?

Toute réponse à cette question doit comporter deux aspects : *les principes* qui se trouvent à la base de la conception de notre société sur la jeunesse et les traits caractéristiques de la mise en pratique de ces principes.

a) Le rôle actif joué par la jeune génération dans le développement économique et social-politique — phénomène caractéristique de l'époque contemporaine — a été favorisé en Roumanie par l'ensemble de changements entrepris et dirigés par le Parti Communiste et le Gouvernement du pays. Un des traits caractéristiques de la période des dernières années est l'esprit novateur ; la lutte ferme contre la bureaucratie et le centralisme excessif, la routine et les clichés ; l'effort, couronné de succès, en vue d'ouvrir un vaste champ à l'affirmation de l'esprit nouveau, aux capacités créatrices de tous les travailleurs ; la stimulation de la pensée politique active et du sentiment de tout citoyen d'être un participant actif et responsable dans l'œuvre de création historique.

Le perfectionnement continu du système des relations socialistes, les efforts dépensés pour établir la direction de la vie sociale sur des bases scientifiques, ainsi que le processus d'approfondissement de la démocratie

* Premier-secrétaire de l'Union de la Jeunesse Communiste. Ministre de la Jeunesse. Membre Correspondant de l'Académie de Sciences Sociales et Politiques de la République Socialiste de Roumanie.

socialiste ont créé les conditions favorables à une participation toujours plus active et consciente des masses à la vie sociale-politique du pays, à l'accroissement continu du rôle et des fonctions des organisations de masse, parmi lesquelles l'organisation de la jeunesse. Les organisations de masse n'y sont pas considérées de simples « courroies de transmission », mais comme des organismes viables et efficaces dans le système de notre démocratie socialiste, capables d'assurer la participation active de toutes les couches et catégories sociales, à leur plein potentiel, au développement de la société.

Dans notre pays il est tout à fait naturel de manifester une attitude de *réceptivité particulière envers la jeunesse*, de sollicitude pour la résolution de leurs problèmes spécifiques, de confiance dans son esprit de responsabilité et dans sa capacité de création, basée sur le principe de l'appréciation de la *jeunesse* non seulement comme objet des changements sociaux-économiques et de l'activité éducative mais surtout comme *sujet de l'action sociale, comme facteur actif de transformation et participant direct au processus de permanents renouvellements et développement du pays*.

Le progrès continu des forces de production, la création d'une industrie et d'une agriculture modernes, l'accroissement du niveau qualitatif de toute l'activité économique, le développement soutenu de la science, de l'enseignement et de la culture, le perfectionnement des relations de production, de l'organisation de la société, la participation toujours plus active des travailleurs à la gestion, l'application conséquente des principes de l'équité sociale, l'approfondissement de la démocratie socialiste, autrement dit *les perspectives de création d'une société socialiste multilatéralement développée*, constituent les objectifs fondamentaux du programme qui a offert au peuple entier et plus particulièrement à la jeune génération, un vaste champ d'affirmation pour leur énergie et leur talent.

Tels sont les principes et le contexte social-politique de leur mise en œuvre, principes qui révèlent le rôle de la jeunesse dans la vie politique de la Roumanie contemporaine.

b) Quant aux modalités de mise en *pratique* de ces principes nous allons nous rapporter à trois aspects essentiels :

1. Le contexte constitutionnel et légal.
2. Le système de la vie politique et la place occupée par la jeunesse dans ce système.
3. Le caractère, les fonctions et les tâches spécifiques de l'organisation de la jeunesse.

1. *Le contexte constitutionnel et légal.* On a élaboré et on a continuellement perfectionné en Roumanie tout un ensemble de prévisions constitutionnelles, lois et institutions destinées non seulement à *garantir effectivement l'exercice des droits politiques de la jeunesse*, mais de créer aussi les conditions nécessaires à l'affirmation de la jeunesse comme participante active à la vie sociale.

En ce sens, la Constitution de la République Socialiste de Roumanie prévoit la garantie des droits sociaux-politiques, de manière égale aux jeunes et aux autres citoyens du pays ; de surcroît, elle comprend un article particulier qui prouve l'attention toute spéciale que la société accorde à la jeunesse et aux enfants.

L'une des caractéristiques particulières de la conception et de la pratique politique, dans nos conditions c'est le dépassement d'une compréhension unilatérale qui réduit le champ d'action et de manifestation de la jeunesse aux activités et aux droits électoraux.

Il va sans dire que « le politique » en Roumanie socialiste est pris au sens du domaine des comportements sociaux liés à la constitution, au perfectionnement et à la modification du *pouvoir*. Dans ce sens les droits et le rôle politique de la jeunesse (et des autres citoyens, d'ailleurs) trouvent un premier champ de manifestation dans l'élection et l'activité de différents organes du pouvoir d'Etat soient-ils législatifs ou exécutifs, nationaux ou locaux.

A la suite des processus révolutionnaires des dernières décennies, la jeunesse roumaine a acquis les conditions essentielles à sa manifestation politique active, pleinement libre — y compris sa capacité de participer à partir de 18 ans, à l'élection de tous les organes du pouvoir et de prendre part à l'activité de ces mêmes organes par des députés qui peuvent y être élus et qui le sont à partir de 21 ans — y compris à la Grande Assemblée Nationale. La loi électorale ratifie expressément ce droit dont jouit réellement notre jeunesse, lequel représente la réalisation d'une de ses importantes revendications de la période d'avant la révolution populaire et l'instauration du socialisme.

Le processus permanent d'approfondissement de la démocratie socialiste a marqué aussi les autres modalités pratiques de participation de la jeunesse à l'ensemble de la vie sociale-politique. Dans ce sens il faut mentionner quelques éléments caractéristiques à la vie d'Etat de la Roumanie contemporaine relatifs à la garantie de certaines formes perfectionnées de relation organique entre les organes élus et différentes organisations de masse en vue d'assurer un cadre favorable non seulement à activer politiquement la population mais aussi à optimiser la contribution de ces organismes au processus complexe du progrès d'ensemble de la société. Parmi les mesures prises pour le perfectionnement

continu de la gestion de la vie d'Etat et sociale-politique en général il faut mentionner toute une série d'actions entreprises. Durant les dernières années, pour rendre *institutionnelles* les modalités de participation de différentes catégories sociales, y compris la jeunesse, à l'activité de divers organes de décision. On peut citer dans ce sens les mesures adoptées pour garantir la participation de la jeunesse et des représentants des organisations de jeunesse à la gestion des unités économiques, industrielles et agricoles ; d'enseignement et scientifiques, des organes locaux et centraux du Pouvoir d'Etat. Dans nombre de ministères et autres institutions centrales il y a des collèges de gestion dont les représentants de la jeunesse font partie *de jure* et *de facto*. A partir de 1968 le premier secrétaire de l'organisation de la jeunesse, qui est élu par le Congrès de l'organisation, devient de droit Ministre de la Jeunesse et membre du Gouvernement. Ainsi il peut assurer une meilleure connaissance des problèmes spécifiques à la jeunesse au niveau du Conseil des Ministres et une meilleure coordination des problèmes concernant sa vie et son travail.

Il faut expliquer que la notion de « rendre institutionnelle » la participation de la jeunesse suppose en premier lieu la création des conditions destinées à l'activer politiquement (la jeunesse aussi bien que les autres catégories de la population) pour apporter dans le système de vie politique l'impulsion du facteur social, l'initiative et l'esprit novateur nécessaires à son perfectionnement continu par rapport aux exigences de la vie. C'est justement sur une telle orientation que repose le type d'organisation et de fonctionnement de ces formes institutionnelles lesquelles constituent autant de modalités de stimuler la participation des jeunes et de leurs représentants tant à la prise de décisions dans ces forums, ainsi que d'assurer que l'activité respective tient compte des nécessités, exigences et des aspirations des jeunes.

J'ai pourtant mentionné plus haut le fait que dans notre système, malgré l'importance réelle des activités électorales, le contenu de la vie sociale-politique est incomparablement plus riche. En nous rapportant au contexte constitutionnel et légal des relations jeunesse-pouvoir en Roumanie il nous faut mentionner, outre ses droits et préoccupations électoraux ou juridiques proprement dits, ceux économiques, sociaux, culturels ou reliés à l'activité de masse ; chacun en est matérialisé dans des documents spécifiques tels : le Code du travail et les autres lois concernant l'organisation du travail, la loi de l'enseignement, les lois relatives à l'activité culturelle, à l'hygiène et la santé, etc.

2. *Le système de la vie politique et la place de la jeunesse dans son ensemble.* Il est à remarquer en tant que particularité du développement de la Roumanie, surtout à l'époque actuelle, *l'interprétation et le condition-*

nement mutuel des structures de la vie politique d'Etat aux structures de la vie politique-sociale (de masse). On ne saurait pas les confondre parce qu'elles ont leur autonomie et doivent la conserver. Dans les conditions spécifiques du socialisme, et plus particulièrement dans le processus d'édification de la société socialiste multilatéralement développée d'une manière multiforme et d'approfondissement continu de la démocratie socialiste, de l'accroissement de la participation des masses au processus de décision — apparaît une nouvelle structure du système de la vie politique qui intègre les facteurs et les établissements d'Etat à ceux de masse qui, loin de viser une « étatisation », a pour but de rendre ces institutions d'Etat plus dynamiques, en y créant de nouvelles possibilités d'affirmation et de décision effective des masses.

En ce sens l'image même du système de la vie sociale-politique roumaine impose, sans doute, *la reconnaissance de la diversité des formes d'action de l'Etat ou de masse* sur le canevas de la réalisation et l'approfondissement continu de *l'homogénéité politique générale de la société*.

Dans ce système la jeunesse occupe une place de choix. Il suffit de rappeler la participation de la jeunesse tant à l'activité de ses organisations qu'à l'activité *des syndicats, des coopératives agricoles et artisanales*, des unions de création et d'autres organisations professionnelles, culturelles, etc., des *conseils* des travailleurs appartenant aux minorités nationales, etc. Les jeunes, membres de ces organisations de masse, ayant le droit de faire partie de la direction participent activement aux actions destinées à trouver la meilleure solution des attributions spécifiques. Ces organisations coopèrent étroitement avec les organisations de jeunes pour la solution de tous les problèmes qui leur incombent.

Un exemple de participation de la jeunesse au système de la vie sociale-politique en Roumanie est la structure et l'activité du Front de l'Unité Socialiste. Sans y répéter les aspects généraux qui définissent le caractère et le but de cet organisme, nous mentionnons qu'en font partie toutes les organisations de la jeunesse existantes dans notre pays, lesquelles ont le droit de désigner leurs représentants pour la direction à tous les niveaux et de participer à l'adoption et à la mise en œuvre de leurs décisions.

3. *Le caractère, les fonctions et les tâches spécifiques à l'organisation de jeunesse*. La jeunesse, telle que la conçoit notre société, en est un élément organique, *l'un* des facteurs actifs de son développement — et, en même temps, un élément *spécifique*, un facteur particulier. Nous estimons que les problèmes de l'unité entre les générations et de l'intégration active de la jeunesse à la vie de la société ne sauraient être réalisés par l'ignorance des particularités de la jeunesse en tant que génération ou facteur social. Par contre, seule la considération des traits caractéristiques propres

à la jeunesse dans l'ensemble d'une politique créatrice, novatrice, qui tient compte du rapport dialectique de *la jeunesse — la société*, peut garantir une bonne solution de tous les problèmes.

Dans ce sens, on crée et on respecte sans réserve les possibilités d'organisation sociale-politique de la jeunesse, conformément au spécifique de l'âge, des préoccupations et de ses activités. En Roumanie il y a une organisation de pionniers destinée aux enfants de 9 à 14 ans. Les jeunes ont leur Union de la Jeunesse Communiste, dont les membres se recrutent parmi les jeunes de 14 à 26 ans. Conformément aux Statuts « L'Union de la Jeunesse Communiste de la République Socialiste de Roumanie est l'organisation politique révolutionnaire de la jeunesse, à caractère démocratique, qui réunit dans ses rangs les larges masses de jeunes ouvriers, paysans, élèves, étudiants, intellectuels, fonctionnaires, sans distinction de nationalité, animés de l'ardent désir de contribuer à l'épanouissement de la patrie, comme des nobles idéaux du socialisme et du communisme ».

C'est le caractère unitaire de l'activité de l'UJC en tant qu'organisation politique de toutes les catégories de jeunes, qui est assuré par l'actuelle organisation du mouvement étudiantin. L'un des chapitres des Statuts de l'UJC mentionne : « Les Associations des étudiants représentent la forme spécifique d'organisation de l'activité de l'Union de la Jeunesse Communiste dans l'enseignement supérieur. Les Associations contribuent à la formation professionnelle et à l'éducation communiste de la jeunesse universitaire, elles organisent des actions culturelles-artistiques, sportives, touristiques et de préparation pour la défense de la patrie, elles sont préoccupées de la solution des problèmes sociaux-administratifs des étudiants, participent activement dans les conseils et les sénats universitaires au perfectionnement continu du processus d'instruction et d'éducation. L'Union des Associations des Etudiants de Roumanie est partie intégrante de l'Union de la Jeunesse Communiste et a ses propres statuts. Le Conseil de l'UAER déploie son activité sous la direction du Comité central de l'UJC.

Il en résulte donc l'*inclusion* des associations des étudiants à l'UJC en tant que membre collectif ayant pourtant une activité *spécifique* dans un cadre unitaire. La situation est la même pour les autres catégories de jeunes qui ont leurs formes spécifiques d'activité dans le même cadre. Il nous faut mentionner encore l'existence des Conseils de la jeunesse ouvrière, rurale, des élèves et des jeunes filles qui déroulent leur activité près du C.C., des comités départementaux et urbains, destinés à résoudre leurs problèmes spécifiques.

Donc, la structure et le fonctionnement des organisations de jeunesse sont directement reliées au sens même de leur activité. Comme nous avons déjà mentionné auparavant, le caractère politique c'est leur trait

fondamental, et dans ce sens-là les documents du dernier Congrès de l'UJC mentionnent que l'Union de la Jeunesse Communiste milite pour une participation active de tous les jeunes des villes et des villages à la mise en œuvre de la politique du Parti Communiste Roumain visant l'édification de la société socialiste multilatéralement développée, la participation des masses à la gestion de la vie sociale et l'élargissement de la démocratie socialiste.

L'un des objectifs les plus importants de l'UJC est l'éducation de la jeunesse par et pour le travail, accordant une attention particulière au rôle et à l'activité de la jeunesse dans l'industrie et l'agriculture ; pour la réalisation des plans économiques de développement de la production matérielle — base durable de l'accroissement continu du niveau de vie des travailleurs ; les organisations de l'UJC, en collaboration avec les organismes scolaires, initient des activités qui viennent à l'appui de l'orientation, de l'intégration et de la qualification professionnelles des jeunes, pour l'assimilation de la science et de la technique, pour la préparation sérieuse et multilatérale — théorique et pratique — des élèves et des étudiants, au niveau des exigences actuelles et de perspective de la production et du développement de la vie sociale ; l'UJC développe les traditions de travail volontaire patriotique, organise des équipes et des chantiers de la jeunesse, entraîne les masses de jeunes à donner un coup de main à la construction de certains objectifs économiques, sociaux-culturels, à l'agriculture, à l'embellissement des villes et des villages.

L'Union de la Jeunesse Communiste est continuellement intéressée de l'amélioration des conditions de travail et de vie des jeunes, de l'étude et la solution des problèmes économiques et sociaux de la jeunesse, ce qui suppose la coopération avec les syndicats, les organes économiques et administratifs, avec d'autres organisations de masse, par des projets d'actes normatifs concernant les problèmes de la jeunesse.

Pour l'entraînement de tous les membres de l'UJC et de tous les jeunes à une participation active à la vie des collectivités dont ils font partie, les organisations de l'UJC participent au travail des comités des travailleurs et des Conseils d'administration, des Conseils de direction dans les coopératives agricoles de production, des Sénats et Conseils universitaires et d'autres organismes collectifs de direction.

Les organisations de la jeunesse initient des activités destinées à élargir l'horizon culturel de la jeunesse par leur participation à l'activité culturelle des organismes et des institutions d'Etat et de masse, à l'élaboration et la mise en œuvre des programmes des établissements culturels par une coopération étroite avec les unions de création et les institutions destinées à la diffusion de la science et de la culture.

L'UJC organise aussi des activités distractives pour la jeunesse ; elle dirige directement l'activité sportive de masse dans les écoles, les facultés et dans les villages, elle organise l'activité touristique de masse pour la jeunesse.

Il en résulte que l'UJC, en tant qu'organisation essentiellement politique détient à la fois de larges attributions dans les domaines professionnels, économiques, culturels, éducatifs, scientifiques, sportif, touristique, etc. ; les associations des étudiants à leur tour s'intéressent à tous les problèmes de la jeunesse universitaire, qu'ils aient un caractère politique, économique ou culturel.

Pour accomplir leurs tâches si complexes, les organisations de jeunesse disposent de beaucoup de noyaux d'activités, les uns à structure verticale (de base, régionale, centrale). On y peut mentionner les clubs et les maisons des jeunes, les sociétés techniques, scientifiques et culturelles, les cénacles, les clubs et les associations sportives, les formations artistiques, le Bureau de Tourisme pour la Jeunesse avec des agences et des cercles touristiques dans diverses régions, etc.

L'Union de la Jeunesse Communiste déploie donc une activité multilatérale, politique, éducative et organisationnelle, destinée à conjuguer les efforts de la jeunesse en vue de sa participation active à la vie économique, politique et sociale du pays. Les représentants de l'UJC font partie des organes centraux et locaux du pouvoir d'Etat, du gouvernement, des organismes de gestion collective des ministères, des institutions centrales, des unités économiques, de l'enseignement de science et de culture.

Jouissant de larges droits et possibilités d'action, la jeunesse et son organisation participent activement à la vie sociale et politique du pays. L'idée fondamentale de cette participation est de favoriser l'affirmation de la jeunesse membre actif et responsable de la vie sociale, d'en comprendre le spécifique et de saisir le rôle complexe de l'organisation de la jeunesse en tant que facteur d'auto-éducation.

